

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Économie, des Finances et
de la Relance
139 Rue de Bercy, 75012 Paris

A Paris, le 28 octobre 2022

Monsieur le Ministre, cher Monsieur,

Nous avons pris connaissance des nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement afin de venir en aide aux entreprises confrontées à une hausse exceptionnelle des prix de l'énergie.

Si les objectifs annoncés à cette occasion correspondent aux attentes des entreprises du secteur de l'hôtellerie-restauration, malheureusement, les mesures présentées ne semblent pas permettre à ce jour de les atteindre.

Le bouclier tarifaire n'est accessible qu'aux entreprises employant moins de 10 salariés, réalisant au plus 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipées d'un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA.

Cette dernière condition est inacceptable pour nos entreprises car elle leur interdit le bénéfice du seul dispositif qu'elles jugent aujourd'hui efficace.

Pour les autres, nous craignons que le dispositif ne soit qu'un pansement sur une jambe de bois.

Et pour cause, le mécanisme proposé pour ces TPE et PME consistant à « amortir » les hausses de tarif compris entre 325 et 800€ / MWh par une aide forfaitaire sur seulement 25 % de la consommation des entreprises, permettrait de dégager une ristourne de seulement 120€ au maximum sur le prix du MWh quand ce dernier est multiplié parfois par dix.

C'est bien trop insuffisant pour compenser les augmentations subies ou à subir des entreprises du secteur.

Nous notons toutefois que l'aide réservée aux entreprises grandes consommatrices d'énergie et subissant une diminution de leur EBE, doit être à nouveau révisée.

Nous formons beaucoup d'espoir dans ce dispositif qui en étant adapté pourrait être un outil efficace.

Pour ce faire, il conviendrait de l'ouvrir à toutes les entreprises dont la facture d'énergie représente au moins 3% de son chiffre d'affaires en 2022 et subissant une augmentation d'au moins 50% de sa facture d'énergie, sans autre condition.

L'aide apportée devrait prendre la forme d'une aide EBE sur le modèle mis en œuvre pendant la crise covid permettant de compenser la perte de l'EBE subie du fait de l'augmentation du prix de l'énergie.

Les chefs d'entreprises ont besoin d'un accompagnement simple et efficace. Ils veulent de la transparence, ils veulent de la visibilité.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt porté à nos propositions, nous tenant à votre disposition pour les justifier, chiffres à l'appui et les illustrer de situations concrètes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, cher Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Didier CHENET
Président du GNI



Hervé DIJOLS
Président du SNRTC

